



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/24



ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_06-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 17 juillet 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
11 juillet 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
11 juillet 2024			

Etaients présents

Mesdames TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET,
MORANDIN, CHARRON

Procurations

Mme GAMBET avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU
M. RENOUX avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
M. BERGONZAT avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme RAHIN

Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-04-06

Subvention aux associations du secteur scolaire 2024

Lors du vote du budget, une subvention globale concernant la commission Scolaire a été
prévue pour un montant de 4 160 euros :

Il est proposé de répartir cette somme comme suit entre les diverses associations du secteur.

- OCCE Primaire	2 160,00 euros
- APEPJV	150,00 euros
- Coop Maternelle	500,00 euros
- UNSS Collège	810,00 euros
- UNSS Lycée	540,00 euros

4 160,00 euros



Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/24
ID : 031-213104219-20240717-DEL2024_04_06-DE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

ATTRIBUE les subventions suivantes aux associations du secteur scolaire pour un montant total de 4 160,00 euros :

- | | |
|-------------------|----------------|
| - OCCE Primaire | 2 160.00 euros |
| - APEPJV | 150.00 euros |
| - Coop Maternelle | 500.00 euros |
| - UNSS Collège | 810.00 euros |
| - UNSS Lycée | 540.00 euros |

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 17 juillet 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

